LIGUE DE QUILLES DES RETRAITÉS HYDRO-QUÉBEC, Section Rive-Sud Montréal

LES MÉGAWATTS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Toute personne, membre du Club Social des retraités d'Hydro-Québec – Rive-Sud de Montréal ou son conjoint, peut faire partie de la Ligue de quilles, à titre de joueur régulier.
   Un non-membre peut être accepté à titre de joueur régulier seulement lorsque le nombre de joueurs *membres* est insuffisant pour compléter un nombre d'équipes paires. Il doit cependant payer une cotisation de non-membre de 40,00$ en début de saison ou 20,00$ s'il devient régulier à la mi-saison seulement. Dans les deux cas, il conservera son statut jusqu'à la fin de la saison.

   Un retraité membre du Club Social aura toujours la priorité sur un non-membre en début ou en mi-saison ou si en cours d'année un joueur régulier signifie son intention de ne plus participer à l'activité.

2. Seul un joueur régulier peut faire partie d'une équipe composée de 5 joueurs. Tous les joueurs en couples ne pourront pas jouer dans la même équipe, sauf pour tous les anciens couples qui ont déjà un droit acquis dont les noms sont : *Jean-Pierre et Jacqueline Robitaille, Marcel Simard et Rita St-Laurent.*

3. Lorsqu'un joueur régulier prévoit s'absenter, il doit verser une cotisation de 5,00$ par semaine d'absences et il s'engage à aviser son capitaine ou son remplaçant de sa décision. Cependant, s'il s'agit d'une maladie et/ou d'une incapacité physique, un joueur devra verser une cotisation de 5,00$ pour un maximum de 3 semaines.

   Note : Le capitaine ou son remplaçant doit aviser le ou la relationniste de l'absence de ses joueurs pour fins de remplacement par un des substituts.

4. Lorsqu'un joueur arrive en retard, il doit payer sa cotisation totale et son pointage sera établi de la façon suivante :
   - S'il est présent avant le début du 5e carreau d'une partie il peut jouer les 4 carreaux précédents et poursuivre son droit de jeu.
   - Sinon, il perdra son droit de jeu pour la partie en cours et sa moyenne servira au calcul du pointage de l'équipe.

5. Lorsqu'un joueur doit quitter avant la fin de sa partie, il doit payer sa cotisation totale et son pointage sera établi de la façon suivante :
   - S'il a complété les 4 premiers carreaux d'une partie, il peut terminer sa partie immédiatement, s'il le veut.
   - Sinon, sa moyenne servira au calcul du pointage de l'équipe.

6. Toute correction ou modification à faire au tableau de pointage ou au tableau qui sert à replacer les quilles d'une allée, devra être effectuée en présence des deux capitaines concernés. **(Obligatoirement, un joueur doit reprendre son tir, lorsqu'une ou plusieurs quilles sont tombées ou manquantes, indépendamment du résultat obtenu)**

LIGUE DE QUILLES DES RETRAITÉS HYDRO-QUÉBEC, Section Rive-Sud Montréal

LES MÉGAWATTS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

7. Lors de l'absence des 5 joueurs d'une même équipe, aucun point ne lui sera attribuée pour les parties de la semaine.
   Pour l'équipe adverse, elle pourra accumuler des points seulement si elle cumule des pointages supérieurs à la moyenne et au handicap de l'équipe manquante.

8. La cot**isatio**n hebdomadaire des joueurs réguliers ou substituts s'établit comme suit :

   - 15,00 $ pour un membre présent selon la cédule.
   - 15,00 $ pour un non-membre présent selon la cédule.
   - 5,00 $ pour un membre ou un non-membre absent selon la cédule.

9. Pour avoir droit aux prix, il faut obligatoirement être un joueur régulier en règle avec la ligue de quilles. Exception, un réserviste aura droit au prix pour une partie parfaite individuelle.

   Quelques précisions :

   - La ristourne, s'il y a lieu, sera versée à tous les joueurs qui seront en règle avec la ligue et qui auront participé à au moins les 2/3 des parties prévues au calendrier régulier
   - Les prix calculés en fonction de la performance seront distribués à tous les joueurs qui seront en règle avec la ligue et qui auront participé à au moins les 2/3 des parties prévues au calendrier régulier. Il ne pourra y avoir 2 prix pour la même personne. De plus, les joueurs ayants réussi une partie parfaite ne seront pas éligible au plus haut simple individuel.
   - Les prix de présence ou autres seront disponibles pour tous les joueurs réguliers et substituts indépendamment s'ils ont gagné un prix de performance.
   - Tous les joueurs réguliers ayant réussi une partie parfaite individuelle seront éligibles à un prix, indépendamment s'ils ont gagné un prix de performance. Il ne pourra y avoir 2 prix pour la même personne dans la même année. Ce prix sera distribué à la mi saison et en fin d'année.
   - Exceptionnellement, un réserviste ayant réussi une partie parfaite individuelle sera aussi éligible à un prix. Il ne pourra y avoir 2 prix pour la même personne dans la même année. Ce prix sera distribué à la mi saison et en fin d'année.
   - Toutes les équipes ayant réussi une partie parfaite d'équipe auront droit à une récompense pour leur performance. Cette récompense sera distribuée à la mi saison et en fin d'année.
   - Toutes les équipes ayant obtenu une des trois premières positions auront droit à une récompense pour leur performance. Cette récompense sera distribuée à la mi saison, en fin d'année et pour les séries éliminatoires.

   Note : Tous les prix seront établis en fonction des argents disponibles.

LIGUE DE QUILLES DES RETRAITÉS HYDRO-QUÉBEC, Section Rive-Sud Montréal

LES MÉGAWATTS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

10. Le jeu commence à 9h30 à tous les lundis matin, tel que prévu au calendrier des rencontres. Les statistiques sont accessibles soit :- Sur le portail Web du Salon de Quilles à l'adresse suivante : bowlingchampion.ca puis sélectionner « LIGUE » et « STATISTIQUES » **ou -** Dans le cartable disponible à tous les lundis au Salon de Quilles.

11. Chaque équipe devra nommer un capitaine ou son remplaçant pour qu'il :

    - Identifie les absents.
    - Recueille les argents (cotisation, absentéisme antérieur etc.)
    - Remplisse la fiche argent.
    - Remettre le tout dans la boîte prévue à cet effet.

12. Le pointage de chacune des équipes sera établi comme suit :

    2 points par partie gagnée (1 point chaque équipe lors d'égalité) et 2 points pour le plus haut total pour un maximum de 8 points.

13. Un handicap sera calculé à partir de la moyenne de chacune des équipes. Lors des rencontres prévues selon la cédule, toutes les équipes auront un handicap pour équilibrer l'ensemble des équipes, calculé par la différence entre la moyenne de son équipe et le maximum de 1000. Dans certains cas le handicap pourrait être négatif si la moyenne dépasse 1000.

14. La moyenne de départ des joueurs sera établie de la façon suivante :
    - Pour les joueurs faisant partie de la ligue, ce sera la moyenne accumulée dans la ligue.
    - Pour le nouveau joueur :
      * S'il a déjà joué aux quilles, sa moyenne sera celle qu'il avait dans une autre ligue.
      * S'il n'a jamais joué aux quilles ou qui n'a pas jouer depuis très longtemps, sa moyenne de départ sera établie comme suit :
        - Pour une femme, ce sera une moyenne de 125
        - Pour un homme, ce sera une moyenne de 150

15. La Ligue n'est pas responsable des articles perdus, oubliés ou volés.

16. Aucun acte violant ne peut être toléré entre individu ou sur les équipements.

17. Toutes modifications aux règlements seront soumises aux joueurs pour acceptation avant leur application.

VOTRE COMITÉ : Sylvie Duquette, Suzanne Mongeau, Marcel Durand, Diane et Alain Simard

19 août 2023